

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 30 (1885)
Heft: 1

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Circulaire du département militaire suisse.

BERNE, 22 décembre 1884.

L'article 15 de l'organisation militaire prévoit que les hommes incorporés qui se fixent définitivement dans un autre arrondissement militaire, peuvent être transférés dans un autre corps de troupes de l'arrondissement de leur nouveau domicile, et cela spécialement dans le but de pouvoir mobiliser rapidement les différents corps de troupes à un moment donné.

Nous avons pu, toutefois, nous convaincre que cette mesure est loin d'être observée partout, car il arrive fréquemment que des hommes restent incorporés dans le corps où ils avaient été recrutés, tandis que depuis longtemps ils se sont fixés définitivement dans un autre arrondissement, souvent même très éloigné.

C'est pourquoi nous avons l'honneur de vous inviter à profiter cette année de l'épuration des contrôles pour biffer ces hommes dans les contrôles de votre canton, et pour les porter en diminution, même dans le cas où aucune demande semblable n'aurait été formulée par eux, puis de les attribuer, pour l'incorporation, au canton dans lequel ils ont transféré définitivement leur domicile, à moins que la langue qu'ils parlent ne s'oppose à cette mesure. Pour l'avenir, vous voudrez bien aussi pourvoir à ce qu'il en soit ainsi et à ce que cette opération se fasse d'office par les cantons intéressés.

Selon décision du Département du 24 décembre 1884 et circulaire de l'administration du matériel du 9 janvier, la fabrique fédérale de munitions fournira dorénavant, en remplacement de la graisse à cartouches actuelle, composée de $\frac{5}{6}$ de graisse de mouton et $\frac{1}{6}$ de cire, une graisse minérale (vaseline) qui fournit un graissage plus durable et résistant mieux au froid.

Nous apprenons que M. F. Liechti, capitaine de troupes d'administration et secrétaire au bureau du génie fédéral, vient de prendre la rédaction du *Blätter für Kriegsverwaltung*.

Les résultats du recrutement d'automne 1884 donnent un total de 14,488 hommes répartis, par division et par arme, comme l'indique le tableau ci-contre :

Arrondissements de Division	Infanterie		Cavalerie		Artillerie						Génie			Troupes sanitaires	Troupes d'administration	TOTAL		
	Fusiliers	Carabiniers	Dragons	Guides	Canoniers	Soldats du train	Batteries de montagne	Compagnies de position	Soldats du parc	Soldats du train	Artilleurs	Bataillon du train	Sapeurs				Pontoniers	Pionniers
I	4698	—	52	4	56	67	18	48	10	24	—	33	74	27	21	59	41	2202
II	4209	—	26	7	59	61	—	45	43	23	—	43	49	12	13	50	12	1592
III	4057	—	39	6	81	94	—	19	16	30	16	47	59	23	17	52	15	1571
IV	4466	—	44	4	61	70	—	5	19	30	8	46	48	12	9	52	22	1593
V	4370	—	32	5	97	118	—	33	17	21	8	36	69	24	14	64	13	1921
VI	4523	—	45	3	54	87	—	19	15	23	9	38	60	28	24	58	15	2001
VII	4679	—	37	4	58	77	—	23	11	15	1	41	46	19	14	57	22	2104
VIII	4459	3	—	7	20	21	28	—	14	39	—	52	72	9	15	53	12	1504
Total	40861	3	272	40	486	595	46	162	115	205	42	336	477	154	127	445	122	14488

Dans le nombre des nominations faites par le Conseil fédéral dans ses séances des 13 et 18 décembre dernier, nous relevons les suivantes :

Au grade de lieutenant d'artillerie de campagne (colonnes de parc) :

MM. Brémond, Aloïs-Frédéric, à Genève ; Moricand, Philippe, à Prangins ; Tavernier, Maurice, à Martigny ; Hottinger, Théodore, à la Tour-de-Peilz ; Boillot, Paul-Edouard, à Reconwillier.

Au grade de lieutenant du train d'armée : M. Nippel, Fritz, à Neuchâtel.

Au grade de lieutenant du génie : MM. Imobersteg, Jean, à Bienne ; Courvoisier, Paul, à la Chaux-de-Fonds ; Renfer, Frédéric, à Boujean.

Le Département militaire fédéral a en outre procédé aux transferts ci-après dans l'artillerie de campagne :

I. Des batteries attelées dans les colonnes de parc : MM. Furrer, Louis, 1^{er} lieutenant ; Ducraux, Henri, id., à Nyon ; Spengler, Ed., id., à Orbe ; Borel, Jules, id. ; Fatio, Charles, lieutenant, à Genève ; Gavillet, Adolphe, id., à Lausanne.

II. Des colonnes de parc dans les batteries attelées : MM. Haag, Auguste, capitaine, à Bienne ; Freymond, Victor, 1^{er} lieutenant ; Chabloz, Arthur, lieutenant, à Morges.

M. le 1^{er} lieutenant van Muyden, Théophile, à Lausanne, a passé de la compagnie de position n° 14 L. à la colonne de parc n° 4.

M. le 1^{er} lieutenant Joannot, Auguste, à Berne, a été désigné comme adjudant du bataillon du train n° II.

Ont été commandés en qualité d'adjudants : MM. Diodati, Charles, lieutenant, brigade d'art. VI ; Vautier, David, id., régim. d'art. 1/II ; Lardy, Paul, id., régim. d'art. 2/II ; Courvoisier, Edouard, id., parc de division II.

M. le 1^{er} lieutenant J.-J. Mercier, à Lausanne, a été relevé de ses fonctions d'adjudant du régiment d'artillerie 1/II.

Berne. — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenants d'infanterie dans la II^e Division :

M. Chopart, Jules-Bertrand, né en 1861, de Sonvilliers, à St-Imier, bat. n° 23/1. — M. Schwob, Arthur, né en 1860, de Vernéaz, à St-Imier, bat. n° 24/3. — M. Delévaux, Edouard, né en 1863, de Tramelan, à Courtelary, bat. n° 22/3. — M. Trepp, Ernest, né en 1862, de et à Laufon, bat. n° 23/4.

Fribourg. — Les mutations d'officiers survenues pendant le IV^e trimestre 1884 sont les suivantes :

Libérés du service :

1840	Landerset, Louis,	capitaine,	bataillon	17.
1839	Cornuz, Eugène,	»	»	16.
1840	Gottrau, Charles,	»	»	14.
1840	Ræmy, Auguste,	capitaine-adjud.	»	15.
1840	Jungo, Charles,	1 ^{er} lieutenant,	»	14.
1840	Ackermann, Joseph,	»	»	14.

Passés à la landwehr :

1849 Petitpierre, Edmond, capitaine, escadron 5.

Nominations au grade de lieutenant :

Infanterie.	Herzog, Hermann,	à Genève,	bataillon	15.
	Menoud, Paul,	à Fribourg,	»	14.
	Pape, Xavier,	»	»	17.
	Blanc, Edmond,	à Marly	»	15.
	Schmidt, Frédéric,	à Genève,	carabiniers 2,	comp. 1.
Artillerie.	Menoud, Alphonse,	à Romont,	batterie	9.
Cavalerie.	Vonderweid, Gaston,	à Fribourg,	escadron	6.

Promotions :

Artillerie. Ruffieux, Emile, à Lausanne, au grade de capitaine de la batterie 9.

Infanterie. Au grade de 1^{er} lieutenant, Castella, Rodolphe, bat. 15.

Dispensés définitivement par la Commission sanitaire en octobre 1884 :

Infanterie.	Gottrau, Ernest,	lieutenant,	bataillon	15.
	Léon, Pierre,	1 ^{er} lieutenant	»	16.
	Bosson, Alfred,	»	»	15.
1853.	Spuhler, Alphonse,	1 ^{er} lieutenant,	batterie 9,	absent du pays, a été classé parmi les officiers non incorporés.

Valais. — Le Conseil d'Etat a nommé au grade de lieutenant d'infanterie :

Bat. 12. Wuilloud, Stanislas, de Collombey, brevet du 14 nov. 1884

» 12. Theytaz, Julien, d'Orsières, » 15 »

» 12. Stockalper, Maurice, de St-Maurice, » 16 »

Ont été promus, en date du 12 décembre 1884, au grade de capitaines d'infanterie, MM. les premiers lieutenants :

Bat. 12. Turin, Cyrille, de Monthey ;

» 12. Veuthey, Ernest, à Moudon ;

» 12. Droz, Florentin, à Bex.

Au grade de lieutenant d'artillerie de campagne, avec incorporation dans la batterie de montagne 62 :

Contat, Armand, de Monthey, en date du 23 décembre ;

Fama, Attilio, de Saxon, » 24 »

Genève. — Les promotions et nominations suivantes sont survenues dans le corps d'officiers du canton de Genève, pendant le mois de décembre 1884.

En date du 12 décembre :

MM. les premiers lieutenants Chenevière, Alfred, et Künzler, Jean-Jaques, ont été promus au grade de capitaines dans l'infanterie de landwehr.

Le 23 décembre :

MM. Delapalud, François, et Bedot, Maurice, ont été nommés au grade de lieutenants dans l'artillerie de campagne (batteries attelées).

Le 13 janvier :

M. Romieux, Henri, au grade de 1^{er} lieutenant dans l'infanterie d'élite (Bat. 13, comp. 3).

Vaud. — Le Conseil d'Etat a procédé aux promotions suivantes dans le corps des officiers de ce canton :

a) *Infanterie.* — 26 décembre 1884.

Au grade de major, M. le capitaine-adjutant Besson, Constant, à Yvonand. — Au grade de capitaine, MM. les 1^{ers} lieutenants Bidlingmeyer, Georges, à Lausanne ; Savioz, Henri, à Yverne ; Jorand, Julien, à Essertines sur Rolle ; Vincent, Alfred, à Echallens ; Marquis, Victor, à Lausanne ; Golay, Armand, à Romainmôtier. — Au grade de 1^{er} lieutenant : MM. les lieutenants Monnet, Frédéric, à Cossonay ; Champendal, Emile, à Lausanne ; Pavillard, Charles, à Lausanne ; Magnin, Louis, à Bettens ; Leresche, Ulysse, à Ballaigues ; Fivaz, Jean, à Payerne ; Miéville, Charles, à Sédeilles ; Cuendet, Jules, à Ste-Croix ; Platel, Henri, à Lausanne ; Vaucher, Henri, à Pully ; Demierre, Auguste, à Vevey ; Gorjat, Emile, à Cully ; Roch, Louis, à Château-d'Ëx ; Durand, Auguste, à Lausanne. — Au grade de 1^{er} lieutenant de carabiniers MM. les lieutenants Noverraz, Louis, à Cully ; Perrin, Alphonse, à Ouchy ; Morin, Constant, à Lausanne.

b) *Cavalerie.* — 6 janvier 1885.

Au grade de lieutenant MM. de Coulon, Charles, à Neuchâtel ; Regamey, Jaques, à Lausanne ; Curtin, Henri, à Territet.

c) *Artillerie.* — 8 janvier 1885.

Au grade de lieutenant de batteries attelées MM. Lavanchy, Hermann, à Vevey ; de Loës, Hugues, à Aigle ; Faillettaz, Henri, à Lausanne ; Carrard, L.-G.-Etienne, id. ; Maison, Charles, à Roche.

France. — Par décret du 14 décembre écoulé, il est créé un 4^e régiment de tirailleurs (turcos) et un 2^e régiment étranger.

Le texte de ce dernier décret, qui peut intéresser bon nombre de nos compatriotes, est de la teneur suivante :

Le Président de la République française, vu la loi du 13 mars 1875, la loi du 12 décembre 1884, le décret du 22 septembre 1881, et le décret du 12 juillet 1883 ; sur le rapport du ministre de la guerre, décrète :

Art. 1^{er}. — La légion étrangère actuellement existante est dédoublée et forme deux régiments.

Art. 2. — Ces deux corps de troupes sont respectivement dénommés 1^{er} et 2^e régiment étranger.

Art. 3. — Chaque régiment comprend 4 bataillons de 4 compagnies et une compagnie de dépôt.

Art. 4. — La composition des cadres de chaque régiment et l'effectif en simples soldats de chacune des compagnies qui le composent sont déterminés par le tableau n° 5 de la série A, annexé à la loi du 13 mars 1875.

Art. 5. — Les deux régiments étrangers sont assimilés à l'ancienne légion étrangère en ce qui concerne le recrutement, l'avancement, l'administration, l'uniforme et les prestations de toute nature.

Art. 6. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

— La direction politique de la *République française* vient d'être remise à un comité composé de MM. Scheurer-Kestner, Edouard Millaud, sénateurs ; Ranc, Spuller, Deluns-Montaud et Jules Roche, députés.

— M. le général Campenon ayant donné sa démission comme ministre de la guerre, M. le général Lewal, commandant du 17^e corps d'armée, à Toulouse, a été appelé à le remplacer.

Les motifs de la retraite du général Campenon, tels qu'ils auraient été exposés dans une allocution d'adieu à ses chefs de service, reproduite par les journaux de Paris du 6 janvier, seraient les suivants :

« Je quitte le ministère, aurait dit le général, par suite d'un désaccord avec mes collègues sur la politique extérieure.

» J'ai toujours pensé que l'occupation complète du delta du fleuve Rouge suffisait pour asseoir solidement l'influence française au Tonkin. Le gouvernement n'est pas partisan de l'occupation limitée. Il estime que nous devons étendre notre action jusqu'à des limites naturelles imparfaitement connues. Il se prépare à donner de la fixité à notre installation à Formose. Enfin, il est disposé à poursuivre la paix avec la Chine par une expédition au cœur même de l'empire et conduite sous la responsabilité du ministre de la guerre.

» La réserve que me commande ma position ne m'empêche pas de croire que notre situation vis-à-vis de la Chine ne commandait pas de pareilles déterminations. L'état intérieur de la France, la place que les événements de 1870 lui ont faite en Europe, lui imposent une très grande circonspection en matière de politique extérieure. Mes collègues sont plus hardis que moi. Je me sépare d'eux pour ne pas dédoubler mes préoccupations et les réserver intactes au but que, ministre de la guerre, j'ai seul voulu avoir en vue.

» Mon honorable successeur est connu de vous tous. Il a été le précurseur de la plupart des réformes que nous avons préparées l'année dernière. Il les appliquera pour le bien de l'armée. »

PS. D'après quelques journaux de Paris, y compris la *République française* et le *Voltaire*, les paroles ci-dessus, attribuées au général Campenon par l'*Evénement*, devraient être notablement atténuées.

— Les journaux de Paris du 9 janvier calculent comme suit les forces françaises qui sont actuellement ou vont se trouver bientôt en Chine et Tonkin.

Une note du *Journal officiel* du 7 janvier sur l'état sanitaire donne, sous les drapeaux à la fin du mois d'octobre, 16,143 hommes.

4,000 hommes viennent d'arriver à Hai-Phong ou sont en route.

Six bataillons d'infanterie, deux de zouaves, deux de turcos, deux de la légion étrangère, soit 4,800 hommes, et un demi escadron de goums, 100 hommes, total 4,900 hommes, doivent partir avant la fin du mois.

La marine expédie également une batterie d'artillerie de 200 hommes, dont le matériel lui est fourni par la guerre.

On annonce enfin le départ, en février, de 8 bataillons, 6,400 hommes ; ce qui portera l'effectif, pendant la saison chaude, à 31,500 hommes.

D'un autre côté, le corps expéditionnaire de Formose vient d'être porté à 4,000 hommes, et la flotte de Chine sous les ordres directs de l'amiral Courbet compte 6,000 hommes environ.

La France va donc avoir 41,500 hommes en extrême Orient.

Allemagne. — Outre le Congo et le Niger, qui font l'objet d'une conférence internationale qui se prolonge à Berlin depuis deux mois, la politique coloniale, grande mode du jour, fournit à Berlin les petites nouvelles ci-après :

Le contre-amiral commandant en chef l'escadre allemande de la côte orientale d'Afrique, composée du *Bismarck* et de l'*Olga*, en station devant Cameroon, a télégraphié à l'amirauté que les équipages du *Bismarck* et de l'*Olga* avaient battu, dans les journées du 20, 21 et 22 décembre, à Cameroon, un parti de nègres révoltés. Plusieurs chefs de tribus, ainsi qu'un grand nombre de guerriers, ont été tués, dispersés ou faits prisonniers. Plusieurs villages ont été détruits. Malgré les difficultés du climat et du terrain, la tenue des troupes a été excellente.

Les pertes de l'escadre consistent en un matelot tué, 4 grièvement blessés et 4 légèrement. L'autorité a de nouveau arboré sans encombre le pavillon allemand.

L'empereur a fait exprimer sa satisfaction à l'escadre.

Une dépêche de Melbourne annonce que, d'après des informations considérées comme authentiques, un traité aurait été conclu entre le roi des îles de Samoa et le consul allemand, donnant à l'Allemagne droit à trois sièges dans le conseil du royaume de Samoa. Ce traité donnerait à l'Allemagne une grande influence dans les îles du Pacifique.

D'autre part, un télégramme de Wellington, 10 janvier, dit que le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a l'intention d'annexer les îles Samoa, et qu'un vapeur se tient prêt à partir aussitôt que la décision du gouvernement métropolitain sera arrivée.

Italie. — Les nouvelles du massacre de la mission Bianchi, dans le territoire de Doya près Kouriboula, à 6 journées de la frontière abyssinienne, paraissent avoir décidé le gouvernement italien à montrer aussi son drapeau en Afrique. Une expédition va partir pour Assab, petite station italienne créée il y a quelques années par la compagnie Rubattino, dans la mer Rouge.

Sur les ordres aussi promptement donnés qu'exécutés du nouveau

ministre de la guerre, général Ricotti, le corps d'expédition se rassemble à Naples pour s'embarquer sur plusieurs transports, dont les principaux sont le cuirassé *Principe Amedeo* portant le pavillon du contre-amiral Bertelli, et le beau steamer *Gottardo* de la Société générale de navigation.

Ce corps d'occupation se compose comme suit : un bataillon mixte de bersagliers, fourni, l'état-major par le 4^e régiment, et les quatre compagnies par une compagnie détachée de chacun des quatre régiments nos 1, 4, 7, 8; commandant le lieutenant-colonel Putti; une compagnie d'artillerie, 1^{re} du 17^e régiment, soit batterie de 6 pièces commandée par le capitaine Di Blasi; un peloton du génie, volontaires du 2^e régiment (sapeurs) et du 3^e (télégraphistes); un détachement de carabiniers royaux (gendarmes), et divers détachements d'infirmiers et de troupes d'administration. Le colonel Tancredi Saletta, chef d'état-major du XII^e corps d'armée, à Palerme, a reçu le commandement en chef du corps d'occupation. Sont attachés à son état-major : le capitaine du génie Spaccamela, le capitaine d'infanterie (9^e régiment) Cammenzuli, le capitaine d'intendance Marocco; le capitaine-médecin du 4^e régiment de bersagliers, le lieutenant-comptable Gallino, le sous-lieutenant de bersagliers (9^e régiment) Citati.

L'escadre de la mer Rouge aux ordres du contre-amiral Bertelli, comprendra, outre les transports sus-mentionnés, les corvettes *Garibaldi* et *Amerigo Vespucci*, les cuirassés *Castelfidardo* et *Principe Amedeo*, les avisos *Messagiero*, *Vedetta* et *Esploratore*.

Il ne reste qu'à souhaiter bon voyage à ces pionniers d'élite chargés d'ouvrir à l'Italie moderne de nouvelles voies au-delà des mers, où maintes occasions s'offriront à eux de retrouver les traces d'illustres aïeux.

Espagne. — Des nouvelles navrantes arrivent de ce pays et notamment de la belle province d'Andalousie, ravagée par des tremblements de terre depuis le 25 décembre, qui ont détruit des milliers de maisons et causé la mort d'environ 2 mille personnes.

L'armée a été employée aux mesures de sauvetage, et d'éminents services ont été rendus entr'autres par les troupes du génie et de l'infanterie à Grenade, à Malaga et environs. Plus de 40 mille personnes ont émigré de ces deux dernières provinces; à peu près autant y campent sous des tentes à proximité des ruines. Le roi et ses principaux ministres se sont rendus sur les lieux dévastés et ont répandu de nombreux secours. Bien d'autres secours seront encore nécessaires en face d'un désastre qui rappelle celui de Lisbonne en 1755, de la Calabre en 1784, de la Californie et du Pérou en 1868.

Un empêchement de notre collaborateur chargé du récit des manœuvres de la VIII^e Division nous force d'ajourner cet objet au prochain numéro.
